

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## La Commission scolaire des Hautes-Rivières présente un autre budget équilibré pour 2016-2017

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 29 juin 2016 – Lors de sa séance d’ajournement du 28 juin, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté son budget et le taux de taxe scolaire pour l’année 2016-2017.

### **Budget 2016-2017**

Pour l’année budgétaire 2016-2017, le budget adopté par le Conseil des commissaires présente des revenus de 204 481 683 \$, des dépenses de 204 858 365 \$, laissant un déficit autorisé de 376 682 \$. Ce déficit sera comblé par une appropriation équivalente de son surplus accumulé en accord avec les règles budgétaires du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES).

Malgré les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires par le Gouvernement du Québec depuis plusieurs années, l’engagement, la rigueur et les efforts collectifs du personnel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières contribuent au retour à l’équilibre budgétaire et ce, sans aucune compression des plans d’effectifs.

Le niveau de service direct aux élèves est protégé voire augmenté compte tenu de la légère croissance de la clientèle et de quelques réinvestissements dans de nouveaux programmes.

### **Taxation scolaire 2016-2017**

Certains propriétaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières connaîtront une baisse de leur compte de taxe scolaire, tandis que d’autres subiront une légère hausse. En effet, le taux de taxe pour l’année 2016-2017 passera de 0,27555 cents à 0,26939 cents du 100 \$ d’évaluation, soit une diminution de 2,2 %. À titre d’exemple, pour une résidence d’une valeur de 250 000 \$, cela signifie une économie de 15,40 \$. C’est une excellente nouvelle a indiqué madame Andrée Bouchard.

### **Règles budgétaires du ministère**

La Commission scolaire rappelle toutefois au Gouvernement, s’il désire que l’éducation soit une réelle priorité nationale, qu’il doit assurer un financement adéquat des besoins récurrents et des ressources nécessaires pour améliorer la réussite de tous les élèves du Québec.

À ce titre, nous demandons au Gouvernement de:

- soustraire le réseau de l'éducation aux coupures répétitives des dernières années à l'égard des allocations consenties aux commissions scolaires. Pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières, nous avons dû maintenir les niveaux de services aux élèves malgré une baisse de 6.9 millions \$ de nos revenus.
- financer la totalité des coûts de système. Le Gouvernement finance actuellement la majorité des coûts associés au renouvellement des conventions collectives mais n'indexe pas les autres dépenses liées à son fonctionnement depuis plusieurs années. La Commission scolaire doit faire des choix déchirants pour pallier la situation.
- Respecter les modèles de service ou d'organisation scolaire qui ont déjà fait l'objet de consultations et d'échanges entre la commission scolaire et ses établissements quant à la décentralisation d'allocations dédiées aux établissements.
- maintenir les investissements nécessaires au maintien et au renouvellement des équipements liés aux technologies de l'information et des communications.

Enfin, la Commission scolaire des Hautes-Rivières remercie le ministère de l'Éducation pour l'ajout de deux maternelles 4 ans sur son territoire, soit une à l'école Saint-Joseph de Lacolle et une autre à l'école Notre-Dame-de-Fatima à Marieville. Aussi, elle accueille favorablement le soutien de la mise en œuvre de mesures probantes et innovantes, dont celles liées à la lecture et à l'écriture pour les écoles en milieu défavorisé.

La présidente de la Commission scolaire, madame Andrée Bouchard, conclut : « Je déplore le fait que les différentes coupures imposées d'année en année par le gouvernement du Québec à l'ensemble des commissions scolaires aient nécessairement des impacts sur les services offerts aux élèves du réseau public d'éducation. La Commission scolaire fait des efforts exceptionnels pour protéger les élèves des compressions du gouvernement en matière d'éducation. Malheureusement, elle n'y arrive pas toujours. ».

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 19 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 37 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière pour élèves handicapés, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation générale aux adultes. Plus de 90 % de son personnel œuvre auprès des élèves et ont à cœur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser leur réussite. La Commission scolaire compte près de 2 500 employés et est l'un des plus importants employeurs de la région, ainsi qu'un acteur très actif au plan du développement régional en Montérégie. Pour plus d'information, visitez le [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca).

— 30 —

Source :

**Julie Brassard**

Tél. : (450) 359-6411, poste 7229 | [brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca)